



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable



## Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

*Madame, Monsieur,*

*Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable RPQS est un document produit chaque année par notre Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre-Val de Saône pour rendre compte aux usagers des 26 communes adhérentes du prix et de la qualité du service apporté pour l'année écoulée.*

*Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.*

*Ce document public répond à une exigence de transparence interne à notre Syndicat avec son personnel, ses élus, la Communauté de communes Rives de Saône, son délégataire la SAUR, ses partenaires privés (maîtres d'œuvre, entreprises de travaux) et ses partenaires institutionnels (l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires 21, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil départemental de la Côte d'Or, la Chambre d'Agriculture 21 ...) mais également à une exigence de transparence envers l'usager, lequel peut le consulter à notre siège et le télécharger sur le site internet de la Communauté de communes Rives de Saône à l'adresse suivante : <https://www.rivesdesaone.fr/15308-seurre-val-de-saone.htm>*

*Ce rapport annuel comprend notamment une liste d'indicateurs techniques et financiers et doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performance.*

*Le Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre-Val de Saône maintient sa politique de mobilisation des subventions publiques et poursuit ses investissements ambitieux pour améliorer ses éléments patrimoniaux et mettre ainsi à disposition de SAUR, son délégataire, le meilleur outil de travail possible afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, habitants et professionnels de notre territoire.*

*Ainsi, chaque année, ce sont environ 1 000 000 d'euros qui sont consacrés au seul renouvellement des canalisations de notre réseau très étendu sur ses 26 communes membres.*

*Je remercie une nouvelle fois les élus et le personnel de notre syndicat, toujours mobilisés dans le suivi des dossiers et opérations de chantier concernant ces travaux, auxquels s'ajoutent ceux de mise en sécurité de nos huit réservoirs, les opérations de réduction de la turbidité dans l'eau distribuée, les études et démarches de protection de nos captages sur les Communes de GLANON, MAGNY-LES-AUBIGNY et PAGNY-LE-CHÂTEAU et le lancement de notre Schéma Directeur Eau Potable avec nos collègues des Syndicats des Eaux de BRAZEY-EN-PLAINE et du Pays losnais. Cette étude volumineuse permettra de définir un programme de travaux pour les 10 années à venir.*

*D'importantes réflexions se poursuivent avec les intercommunalités de notre Sud-Côte d'Or et le Conseil départemental pour envisager la mutualisation de nos moyens financiers dans l'exploitation future de ressources stratégiques afin de sécuriser nos approvisionnements en*

*eau potable, bien de consommation alimentaire le plus contrôlé en France. Il s'agit également de répondre aux exigences normatives de l'Union européenne, avec des coûts supportables pour nos usagers bien moins nombreux que ceux des grandes agglomérations.*

*Notre objectif ambitieux reste le même : une eau de qualité pour tous !*

*En confiance,*

*Bien à vous,*

Sébastien Bélorgey

# Table des matières

Envoyé en préfecture le 24/09/2024  
Reçu en préfecture le 24/09/2024  
Publié le  
ID : 021-252107917-20240919-2024\_11-DE



1. Description du Syndicat.....	5
1.1. Organisation administrative .....	5
1.2. Mode de gestion .....	5
1.3. Patrimoine.....	6
2. Production et distribution .....	6
2.1. Production.....	6
a) Stations de production du Syndicat .....	6
b) Indice de protection de la ressource .....	8
c) Qualité de l'eau.....	8
2.2. Distribution .....	9
a) Volumes .....	9
b) Eléments de distribution d'eau potable .....	10
c) Intervention de SAUR sur le réseau .....	14
d) Indicateurs de performance du réseau.....	15
3. Indicateurs financiers .....	16
3.1. Modalités de tarification.....	16
3.2. Rapport financier de la collectivité .....	17
a) Recettes .....	17
b) Dépenses.....	17
c) Amortissements et dettes.....	18
4. Etudes et travaux du Syndicat en 2023 .....	18
5. Etudes et travaux à venir.....	19

## 1. Description du Syndicat

### 1.1. Organisation administrative

Le Syndicat des eaux de Seurre Val de Saône a été créé le 7 avril 1948. Il assure :

- Le prélèvement,
- La production via traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution.

Le Syndicat alimente en eau potable 26 communes :

Communes	
Auvillars-sur-Saône	Labergement-lès-Seurre
Bagnot	Labruyère
Bonnencontre	Lanthes
Bousselage	Lechâtelet
Broin	Magny-les-Aubigny
Chamblanc	Montagny-lès-Seurre
Charrey-sur-Saône	Montmain
Chivres	Pagny-la-Ville
Esbarres	Pagny-le-Château
Franxault	Pouilly-sur-Saône
Glanon	Seurre
Grosbois-lès-Tichey	Tichey
Jallanges	Trugny

La population desservie par le Syndicat est estimée à 10 885 habitants au 01/01/2023 (données INSEE 2020).

### 1.2. Mode de gestion

Le service est géré par Délégation de Service Public par la société SAUR.

Le contrat de délégation est entré en vigueur le 02/10/2017. Son échéance est fixée au 31/12/2027.

Les principales missions confiées au délégataire sont :

- Entretien et exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable,
- Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs,
- Relève des compteurs,
- Gestions des abonnés, établissement et recouvrement des factures.



Un traitement physico-chimique du fer et du manganèse est présent avec ajout de réactifs pour la précipitation de ces éléments, puis une filtration dans trois mètres à sable.

L'eau est ensuite désinfectée par chloration avant distribution.

- **Usine de Magny-les-Aubigny :**

Elle alimente les communes de Magny-les-Aubigny, Esbarres, Charrey-sur-Saône, Bonnencontre et Lechâtelet. En raison de l'arrêt de la station Nord de Glanon, les communes de Broin, Auvillars-sur-Saône et Bagnot sont également desservies par cette unité.

L'eau brute prélevée subit une désinfection avant sa mise en distribution.

- **Usine de Glanon :**

Elle se décompose en 2 unités de production : Nord et Sud. Les eaux produites sont ensuite dirigées vers une bache de stockage où est réalisée la désinfection.

En 2023, la station alimente les communes de Glanon, Montmain, Pouilly-sur-Saône, Labergement-lès-Seurre et Chivres.

En fonctionnement normal, l'usine devrait alimenter également les communes de Bagnot, Auvillars-sur-Saône et Broin.

En raison de dépassements récurrents des concentrations en métabolites de pesticides dans l'eau produite à la station de Glanon, l'unité de production de Magny-lès-Aubigny assure la dilution de l'eau sur le secteur de Glanon à environ 35% afin de respecter les limites de qualité.

Des travaux ont été entrepris dans ces stations afin de passer d'un traitement physico-chimique à un traitement biologique du fer et du manganèse. L'élimination du fer et du manganèse est aujourd'hui effectuée grâce aux bactéries qui se développent dans les filtres à sable.

Ces travaux ont été entrepris par le syndicat du fait du nombre important de problèmes d'eau turbide sur le territoire alimenté par la station de Glanon. En effet, le traitement physico-chimique ne traite pas la totalité du fer et du manganèse contenus dans l'eau. Le fer et le manganèse restants dans l'eau s'oxydent lorsque l'eau transite dans les canalisations et engendrent la création de dépôts. Les fortes sollicitations hydrauliques des canalisations (prélèvement sur poteaux incendie, casse de canalisation, remplissages des piscines ...) provoquent le décollement de ces dépôts et sont ensuite génératrices d'eau marron au robinet des abonnés.

La station Sud a été la première station à faire l'objet de ces travaux. Elle a été mise en service en juin 2020. La station Nord a ensuite pu faire l'objet des mêmes travaux.

Cependant, des dysfonctionnements ont été observés en novembre 2020. En effet, des points de corrosion ont été remarqués sur les éléments en inox. Un protocole d'accord entre le Syndicat, son maître d'œuvre et SAUR a été proposé en 2023 afin de définir les modalités de reprise de la station.

b) Indice de protection de la ressource

L'indice de protection de la ressource est transmis par l'Agence régionale de la santé (ARS) et correspond au niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau distribuée.

La valeur de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est fixée comme suit :

- 0 % : aucune action
- 20 % : étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en Préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral notifié
- 80 % : arrêté préfectoral mis en œuvre
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles.

L'indice est de 80% pour l'ensemble des ressources du syndicat.

c) Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies par l'ARS, et concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique ou ceux réalisés par SAUR dans le cadre de son autosurveillance.

En 2023, les non-conformités observées sont relatives à la présence de pesticides et de métabolites de pesticides. La recherche de ces molécules a été introduite dans le contrôle sanitaire de l'ARS en janvier 2021.

En juillet 2023, la recherche de nouveaux métabolites a été intégrée au contrôle sanitaire (Chlorothalonil R471811, Chloridazone desphényl et Chloridazone méthyl desphényl). En fin d'année 2023, le chlorothalonil R417888 a également été intégré.

Ces métabolites de pesticides sont pertinents, donc soumis à la limite de qualité à 0.1 µg/l.

i. *Eau au point de mise en distribution*

Ici, les analyses sont réalisées majoritairement en sortie d'installations de traitement.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité
	exercice 2022	exercice 2022	exercice 2023	exercice 2023
<b>Bactériologique</b>				
• Par l'ARS	9	100 %	8	100 %
• Par l'exploitant	0	/	0	/
<b>Paramètres physico-chimiques</b>				
• Par l'ARS	9	66 %	8	62 %
• Par l'exploitant	19	94 %	19	100 %

Les dépassements observés sur l'eau mise en distribution sont :

- Chlorothalonil-R471811 sur l'ensemble des ressources,
- Chloridazone méthyl desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Chloridazone desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Somme des pesticides sur la ressource de Magny-lès-Aubigny.

## ii. Eau distribuée

Ici, les analyses sont réalisées sur le réseau.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité
	exercice 2022	exercice 2022	exercice 2023	exercice 2023
<b>Bactériologique</b>				
• Par l'ARS	51	100 %	50	100 %
• Par l'exploitant	0	/	0	/
<b>Paramètres physico-chimiques</b>				
• Par l'ARS	54	51 %	50	62 %
• Par l'exploitant	0	/	38	100 %

En 2023, les non-conformités physicochimiques observées par l'ARS sont les suivantes :

- Chlorothalonil-R471811 sur l'ensemble des ressources,
- Chloridazone méthyl desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Chloridazone desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Somme des pesticides sur la ressource de Magny-lès-Aubigny.
- Présence d'antraquinone (HAP) ponctuellement sur le réseau alimenté par la station de Magny

L'antraquinone peut avoir deux origines :

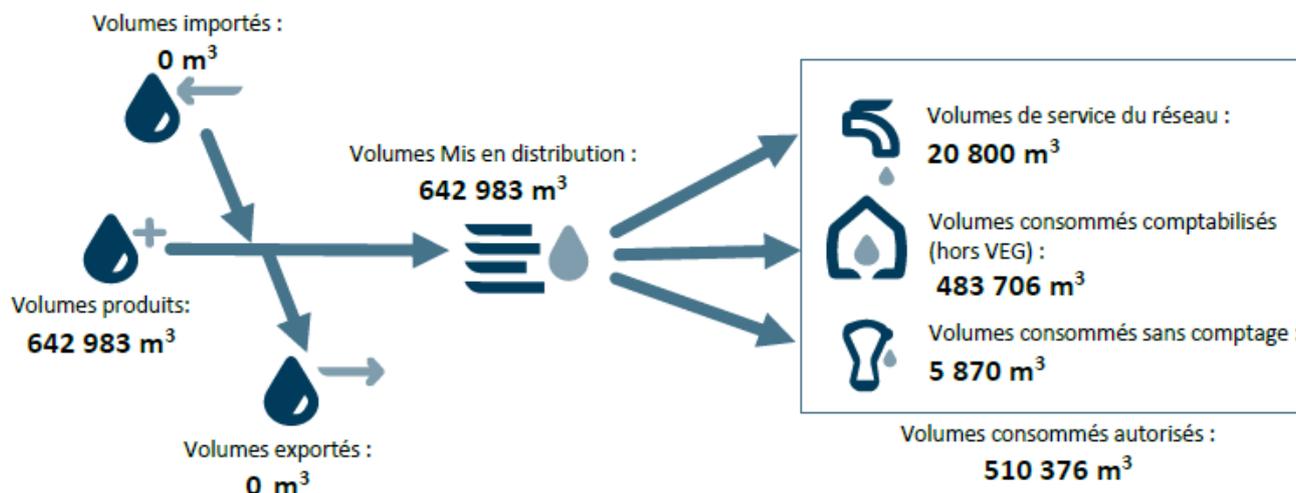
- Soit il s'agit d'un répulsif et il est alors considéré comme pesticide avec une limite de qualité à 0,1 µg/L
- Soit il résulte de l'oxydation par le chlore utilisé en désinfection de certaines molécules d'hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de revêtement de conduite. Dans ce cas privilégié par l'Agence Régionale de Santé, aucune limite de qualité n'est appliquée.

Un suivi est réalisé par SAUR dans le cadre du contrat de DSP afin de définir l'origine de la présence d'antraquinone sur le réseau et proposer un plan d'action.

## 2.2. Distribution

### a) Volumes

Les volumes d'eau du syndicat sont les suivants :



	Exercice 2022 (en m <sup>3</sup> )	Exercice 2023 (en m <sup>3</sup> )	Variation des volumes en %
Volumes prélevés	707 015	683 723	- 3.3 %
Volumes produits	647 637	642 983	- 0.7 %
Volume facturés	461 342	483 706	+ 4.62 %
Volumes consommé autorisé	487 719	510 376	+ 4.44 %
Volume consommation sans comptage	5 561	5 870	+ 5.26 %
Volume de service	20 816	20 800	- 0.08 %

- Volumes prélevés : volumes issus des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes
- Volumes mis en distribution : volumes produits moins volumes vendus à d'autres collectivités plus volumes achetés auprès d'autres collectivités
- Volume consommé autorisé : somme des volumes facturés, du volume sans comptage (estimé) et du volume de service
- Volumes consommations sans comptage (estimé) : volumes utilisés pour les essais de poteaux incendie, arrosage, ...
- Volume de service : volume utilisé pour les purges de réseau, les nettoyages de réservoirs, ...

b) Eléments de distribution d'eau potable

- Le stockage :

Le Syndicat possède 8 réservoirs détaillés ci-dessous :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein (mNGF)	Télésurveillance	
Cuve Rangée des Chênes	500 m3	254	Oui	Auvillars-sur-Saône
Cuve Etang Pillot	500 m3	240	Oui	Bagnot
Cuve Croix Saint Tot	300 m3	225	Oui	Charrey-sur-Saône
Cuve Petite Chaux	300 m3	214,6	Oui	Franxault
Cuve Champ Rouge	200 m3	214,6	Oui	Grosbois-lès-Tichey
Cuve Près d'Hées	300 m3	230	Oui	Pagny-la-Ville
Cuve 1 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 1 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre

*Remarque : A Seurre, deux châteaux d'eau sont présents, chacun disposant de deux cuves.*

- Le réseau :

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisation et ouvrages annexes) acheminant l'eau potable issus des unités de potabilisations jusqu'au point de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics.

Les linéaires de réseau sont les suivants (hors linéaires de branchements) :

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	0	14,33
Fonte	100	36142,51
Fonte	125	15788,21
Fonte	150	40626,17
Fonte	175	3162,04
Fonte	200	26048,7
Fonte	250	694,66
Fonte	300	32,46
Fonte	60	36038,96
Fonte	80	23755,54
Inconnu	0	1070,75
Inconnu	100	16,65
Inconnu	150	3,39
Polyéthylène	25	175,1
Polyéthylène	32	359,17
Polyéthylène	40	499,52
Polyéthylène	50	1707,5
Polyéthylène	63	11,63
Polyéthylène	75	199,4
Polyéthylène	90	18,2
Pvc	100	4,6
Pvc	110	2240,87
Pvc	125	3482,03
Pvc	160	928,92
Pvc	200	11,29
Pvc	225	4912,86
Pvc	32	56,09
Pvc	40	1085,67
Pvc	50	3281,07
Pvc	60	60,52
Pvc	63	9344,19
Pvc	75	2928,21
Pvc	90	93,87
Total		214795,08

- Les compteurs :

Le syndicat possède un parc de 5 470 compteurs :

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	63mm	80mm
2	250	0	0	0	0	0	0	250
3	65	0	0	1	1	0	0	67
4	12	1	0	1	1	0	0	15
5	174	0	0	0	1	0	0	175
6	155	0	0	0	0	0	1	156
7	200	1	0	0	0	0	0	201
8	78	0	1	2	1	0	0	82
9	6	0	0	0	5	0	0	11
10	79	0	0	2	0	0	1	82
11	210	2	0	1	0	0	0	213
12	663	3	0	0	1	0	0	667
13	3322	1	0	1	1	0	0	3325
14	9	0	0	0	0	0	0	9
15	20	0	0	1	1	1	0	23
16	11	0	0	0	2	0	1	14
17	12	0	0	0	1	0	1	14
18	15	0	0	0	1	0	2	18
19	5	0	0	0	0	0	1	6
20	24	0	0	1	4	0	2	31
21	8	0	0	0	6	0	0	14
22	5	0	0	0	0	0	0	5
>22	80	1	0	0	10	0	1	92
Total	5403	9	1	10	36	1	10	5470

En 2023, 193 compteurs ont été renouvelés.

- Les branchements

5 470 branchements sont présents sur le périmètre du syndicat.

Commune	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
AUVILLARS-SUR-SAONE	153	152	156	157	160	1,9%
BAGNOT	79	80	82	80	80	0%
BONNENCONTRE	197	197	198	197	198	0,5%
BOUSSELANGE	35	35	35	35	35	0%
BROIN	200	202	201	201	203	1%
CHAMBLANC	226	227	227	226	224	-0,9%
CHARREY-SUR-SAONE	163	164	165	168	172	2,4%
CHIVRES	138	138	139	139	139	0%
ESBARRES	320	325	326	331	337	1,8%
FRANXAULT	208	206	209	210	212	1%
GLANON	138	136	137	137	136	-0,7%
GROSBOIS-LES-TICHEY	34	34	33	31	32	3,2%
JALLANGES	143	145	146	146	145	-0,7%
LABERGEMENT-LES-SEURRE	428	430	433	437	439	0,5%
LABRUYERE	104	104	106	105	106	1%
LANTHES	111	112	112	113	113	0%
LECHATELET	214	213	213	214	214	0%
MAGNY-LES-AUBIGNY	104	108	109	107	109	1,9%
MONTAGNY-LES-SEURRE	62	60	60	60	61	1,7%
MONTMAIN	60	62	62	62	62	0%
PAGNY-LA-VILLE	216	218	221	221	223	0,9%
PAGNY-LE-CHATEAU	234	232	241	245	246	0,4%
POUILLY-SUR-SAONE	349	351	353	353	348	-1,4%
SEURRE	1 327	1 326	1 338	1 330	1 336	0,5%
TICHEY	80	81	81	83	79	-4,8%
TRUGNY	56	55	56	58	61	5,2%
Total	5 379	5 393	5 439	5 446	5 470	0,44%

Un branchement se compose :

- D'une partie publique liant la canalisation principale au compteur,
- D'une partie privée reliant le compteur aux installations privées,
- D'un regard compteur, représentant la limite publique/privée, et positionné la majeure partie du temps à 1 mètre à l'intérieur de la parcelle.

#### c) Intervention de SAUR sur le réseau

En 2023, ce sont 21 fuites ou casses sur conduites et 13 fuites sur branchements (partie publique) qui ont été réparées par SAUR :

### Synthèse des fuites/casses sur conduites :

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
BAGNOT	1
BONNENCONTRE	1
CHAMBLANC	3
ESBARRES	2
GROSBOIS LES TICHEY	2
LABRUYERE	1
LANTHES	2
PAGNY LA VILLE	1
PAGNY LE CHATEAU	3
POUILLY SUR SAONE	2
SEURRE	2
TICHEY	1
<b>Total</b>	<b>21</b>

### Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
AUVILLARS SUR SAONE	1
ESBARRES	1
FRANXAULT	3
LABRUYERE	1
LECHATELET	1
MAGNY LES AUBIGNY	1
PAGNY LA VILLE	1
PAGNY LE CHATEAU	1
POUILLY SUR SAONE	1
SEURRE	2
<b>Total</b>	<b>13</b>

#### d) Indicateurs de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

Il existe 2 types de rendements :

- Le rendement primaire : volume consommé / volume mis en distribution

En 2023, le rendement primaire du réseau est de 75.2% (73.1% en 2022).

- Le rendement Indice du Maire (IDM) : volume consommé autorisé / volume produit

Pour l'année 2023, les rendement IDM du réseau est de 79.38% (77.32% en 2022)

- Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 1.69 m<sup>3</sup>/j/km (1.83 en 2022).

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	$D < 25$	$25 \leq D < 50$	$50 \leq D$
<b>Bon</b>	$ILP < 1.5$	$ILP < 3$	$ILP < 7$
<b>Acceptable</b>	$1.5 \leq ILP < 2.5$	$3 \leq ILP < 5$	$7 \leq ILP < 10$
<b>Médiocre</b>	$2.5 \leq ILP \leq 4$	$5 \leq ILP \leq 8$	$10 \leq ILP \leq 15$
<b>Mauvais</b>	$4 < ILP$	$8 < ILP$	$15 < ILP$

D étant la densité d'abonnés au km. Pour le syndicat de Seurre, D est égal à 25. L'indice linéaire de perte est donc bon.

- Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par le Syndicat par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 14.258 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,33 % (1,23 en 2022).

### 3. Indicateurs financiers

#### 3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe ou abonnement. Le syndicat et le délégataire appliquent une part variable et une part fixe chacun.

Les tarifs appliqués par le délégataire sont actualisés chaque année par les formules d'actualisation intégrées au contrat de DSP. Les tarifs appliqués par la collectivité peuvent être modifiés par délibération. Le Syndicat n'a pas augmenté ces tarifs depuis 2017.

Au 01/01/2023		
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	70,17 €	70.17 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,9958 €/m <sup>3</sup>	0.9958 €/m <sup>3</sup>
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	50.34 €	53.29 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,5810 €/m <sup>3</sup>	0.6150 €/m <sup>3</sup>
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0725 €/m <sup>3</sup>	0,050 €/m <sup>3</sup>
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,29 €/m <sup>3</sup>

Soit pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> : 377.22 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (371.39 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

### 3.2. Rapport financier de la collectivité

#### a) Recettes

Recettes 2023	
Recettes de fonctionnement	1 002 941.28 €
Recettes d'investissement	2 658 741.27 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 661 682.55 €</b>

#### b) Dépenses

Dépenses 2023	
Dépenses investissement	1 246 819.29 €
Dépenses fonctionnement	917 300.84 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 164 120.13 €</b>

c) Amortissements et dettes

Amortissement	Montant amorti
<b>Matériel d'exploitation</b>	<b>606 665.01 €</b>
dont aménagement terrains nus	139.48 €
dont bâtiments	3 356.93 €
dont installations générales, agencements	1 067.88 €
dont installations complexes spécialisées	5 214.47 €
dont installations à caractère spécifique	550 852.27 €
dont frais études et recherche/développement	6 315 €
dont matériel spécifique d'exploitation	38 100 €
dont matériel de bureau et informatique	443.78 €
dont mobilier	103.20 €
dont licences, logiciels, droits similaires	850 €
dont Autres	222 €
<b>Reprise sur subvention</b>	<b>- 47 153.19 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>559 511.82 €</b>

Dettes	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	1 357 140.83 €

**4. Etudes et travaux du Syndicat en 2023**

Durant l'année, le Syndicat a procédé :

- Au renouvellement de 3.5 kms de réseaux par l'entreprise SADE sous maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin (tronçons renouvelés définis par un logiciel de gestion patrimoniale prenant en compte le nombre de fuites, le diamètre, le matériau, les travaux sur voirie, ... ),
- Au lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la modification de la filière de traitement à la station de Pagny-le-Château afin de diminuer les problèmes de turbidité sur ce secteur,
- Au suivi des renouvellements par la SAUR de branchements en plomb restants ponctuellement sur le syndicat,
- Au suivi des mesures agro-environnementales par la Chambre d'Agriculture autour du captage de Magny les Aubigny,
- Au suivi d'une étude hydrogéologique complémentaire sur le puits de Magny les Aubigny afin de vérifier la délimitation du bassin d'alimentation de captage défini en 2015,
- Au suivi d'une étude de délimitation de 2 bassins d'alimentation de captage pour la protection des ressources de Glanon et Pagny le Château et procédure de déclaration d'utilité publique du nouveau forage de Pagny,
- Au suivi de la réalisation du schéma directeur d'eau potable à l'échelle inter-syndicale avec les Syndicats du Pays Losnais et de Brazey-en-Plaine,

- Au suivi du marché pour la mise en sécurité des réservoirs du Syndicat,
- A la poursuite de la recherche de la cause du dysfonctionnement (corrosion) à la station de production de Glanon.

## **5. Etudes et travaux à venir**

A moyen terme, le syndicat souhaite s'orienter vers les études et travaux suivants :

- Poursuite du renouvellement de réseau d'eau potable pour améliorer le rendement du réseau,
- Lancement d'une étude pour la caractérisation des ressources en eau stratégiques potentiellement exploitable dans le futur,
- Création d'un nouveau réservoir sur le secteur de Pagny-le-Château d'un volume plus important pour sécuriser l'alimentation en eau potable sur le secteur desservi,
- Réhabilitation des réservoirs de Seurre droit et Bagnot qui présentent des défauts de génie civil nécessitant des travaux.